

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SOMMERVIEU

Séance du 21 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, jeudi vingt-et-un mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme LEPOULTIER Mélanie, Maire de SOMMERVIEU.

Présents : Mélanie LEPOULTIER, Bruno LAPORTE, Rachel BOBEE, Nathalie GUILBERT, Nicolas BLIN, Sophie DROUAIRE, Hubert FOLLIOU, Francis DOREY, Nadège LEROSIER.

Procurations :
 Cédric CAHU à Rachel BOBEE
 Julie PHILIPPE à Mélanie LEPOULTIER
 Valérie VICTOIRE à Sophie DROUAIRE
 Olivier CHARMARTY à Nicolas BLIN
 Serge GUILLOTIN à Nadège LEROSIER

Absents : Céline RICHARD

Secrétaire de séance : Francis DOREY

Date de convocation : 15/03/2019.

-1- COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2018.

-I- BUDGET PRINCIPAL – COMMUNE

-1- COMPTE DE GESTION 2018

M Laporte, Adjoint au maire délégué aux finances, présente le compte de gestion 2018 transmis par le Trésorier qui présente les écritures et résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES		RECETTES
011	102308.43	70	14345.54
012	194801.86	73	322467.05
014	67231	74	139694
65	82026.12	75	9125.59
66	20487.42	77	1124
67		013	8481.10
Total	466854.83	Total	495237.28

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES		RECETTES
--	----------	--	----------

COMMUNE DE SOMMERVIEU – CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2019

20		10	36634.45
21	42900.30		
23		13	18196
13		16	
16	32316.30		
040		040	
041		041	
TOTAL	75216.60	TOTAL	54830.45

RESULTAT DE CLOTURE 2018

Section	Clôture 2017	Affectation à l'investissement 2018	Résultat 2018	Intégration	Clôture 2018
Investissement	-13043.08		-20386.15		-33429.23
Fonctionnement	304626.84	13043.08	28382.45		319966.21
Total	291583.76	13043.08	7996.30		286536.98

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2018 (budget n° 676-00) du Receveur municipal qui présente des écritures et des résultats identiques à ceux du compte administratif 2018.

-2- COMPTE ADMINISTRATIF 2018

M LAPORTE, Adjoint au Maire chargé des Finances, présente le compte administratif 2018 aux membres du Conseil Municipal.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES		RECETTES
011	102308.43	70	14345.54
012	194801.86	73	322467.05
014	67231	74	139694
65	82026.12	75	9125.59
66	20487.42	77	1124
67		013	8481.10
Total	466854.83	Total	495237.28

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES		RECETTES
20		10	36634.45
21	42900.30		

COMMUNE DE SOMMERVIEU – CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2019

23		13	18196
13		16	
16	32316.30		
040		040	
041		041	
TOTAL	75216.60	TOTAL	54830.45

RESULTAT DE CLOTURE 2018

Section	Clôture 2017	Affectation à l'investissement 2018	Résultat 2018	Intégration	Clôture 2018
Investissement	-13043.08		-20386.15		-33429.23
Fonctionnement	304626.84	13043.08	28382.45		319966.21
Total	291583.76	13043.08	7996.30		286536.98

Avant le vote, Madame le Maire quitte la salle. Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité Francis DOREY, Conseiller municipal, président de séance.

Le quorum est respecté.

La commission des finances a émis un avis favorable le 12/03/2019.

Par 12 voix pour, 0 abstention, 0 contre, le Conseil Municipal vote le compte administratif 2018 présenté ci-dessus.

Après le vote, Madame le Maire rejoint la salle et reprend la présidence de la séance.

-3- AFFECTATION DE RESULTAT

Vu le résultat de clôture 2018,

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter du résultat de clôture 2018 au budget primitif 2019 comme suit :

Affectation du résultat de clôture 2018 au budget primitif 2019 comme suit :

- **R001 (dépense d'investissement) : -33429.23**
- **Compte 1068 Affectation aux Réserves (recette d'investissement) : +33429.23**
- **R002 (recette de fonctionnement) : +286536.98**

-II- BUDGET ANNEXE – LOTISSEMENT COMMUNAL

-1- COMPTE DE GESTION 2018

M Laporte, Adjoint au maire délégué aux finances, présente le compte de gestion 2018 transmis par le Trésorier qui présente les écritures et résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

COMMUNE DE SOMMERVIEU – CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2019

	DEPENSES		RECETTES
011	50183.81	042	271071.89
042	220888.08	043	
043		70	1
65		76	3.68
66		75	026
Total	271071.89	Total	271076.83

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES		RECETTES
040	271071.89	040	220888.08
16		16	
Total	271071.89	Total	220888.08

RESULTAT DE CLOTURE

Section	Clôture 2017		Résultat 2018	Clôture 2018
Investissement	-220888.08		-50183.81	-271071.89
Fonctionnement	501600.34		4.94	501605.28
Total	280712.26		-50178.87	230533.39

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2018 du Receveur municipal (budget n° 676-01) qui présente des écritures et des résultats identiques à ceux du compte administratif 2018.

-2- COMPTE ADMINISTRATIF 2018

M LAPORTE, Adjoint au Maire chargé des Finances, présente le compte administratif 2018 aux membres du Conseil Municipal.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES		RECETTES
011	50183.81	042	271071.89
042	220888.08	043	
043		70	1
65		76	3.68
66		75	026
Total	271071.89	Total	271076.83

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES		RECETTES
040	271071.89	040	220888.08
16		16	
Total	271071.89	Total	220888.08

RESULTAT DE CLOTURE

Section	Clôture 2017		Résultat 2018	Clôture 2018
Investissement	-220888.08		-50183.81	-271071.89
Fonctionnement	501600.34		4.94	501605.28
Total	280712.26		-50178.87	230533.39

Avant le vote, Madame le Maire quitte la salle. Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité Francis DOREY, Conseiller municipal, président de séance.

Le quorum est respecté.

La commission des finances a émis un avis favorable le 12/03/2019.

Par 12 voix pour, 0 abstention, 0 contre, le Conseil Municipal vote le compte administratif 2018 présenté ci-dessus.

Après le vote, Madame le Maire rejoint la salle et reprend la présidence de la séance.

-3- AFFECTATION DE RESULTAT

Vu le résultat de clôture 2018,

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter du résultat de clôture 2018 au budget primitif 2019 comme suit :

- R002 (excédent reporté recette fonctionnement) : + 501605.28
- D001 (déficit reporté dépense investissement) : -271071.89

-III- BUDGET C.C.A.S.

Suite à la délibération du conseil municipal du 19/12/2018, la CCAS a été dissous au 31/12/2018. Le conseil municipal est donc compétent pour voter les derniers compte de gestion et compte administratif du CCAS.

-1- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Mme le Maire présente le compte de gestion 2018 transmis par le Trésorier.

Le compte de gestion présente les écritures et les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES		RECETTES
60623	3690.40	7473	2622.50
6568	662	7474	3500
6573		7713	
611	2520		
Total	6872.40		6122.50

Résultat de l'exercice 2018 : $6122.50 - 6872.40 = -749.90$

RESULTAT DE CLOTURE

Section	Clôture 2017	Résultat 2018	Clôture 2018
Fonctionnement	2649.96	-749.90	1900.06

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2018 du receveur municipal (budget N°879) qui présente des écritures et des résultats identiques à ceux du compte administratif 2018.

-2- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Mme le Maire présente le compte administratif 2018 aux membres du conseil municipal.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES		RECETTES
60623	3690.40	7473	2622.50
6568	662	7474	3500
6573		7713	
611	2520		
Total	6872.40		6122.50

Résultat de l'exercice 2018 : $6122.50 - 6872.40 = -749.90$

RESULTAT DE CLOTURE

Section	Clôture 2017	Résultat 2018	Clôture 2018
Fonctionnement	2649.96	-749.90	1900.66

Avant le vote, Mme le Maire quitte la salle. Le conseil municipal nommé à l'unanimité Francis DOREY, Conseiller municipal, président de séance.

Le quorum est respecté.

Par 12 voix pour, 0 abstention, 0 contre, le Conseil Municipal vote le compte administratif 2018 présenté ci-dessus.

Après le vote, Mme le Maire rejoint la salle et reprend la présidence de la séance.

-3- AFFECTATION DE RESULTAT

Vu la dissolution du CCAS au 31/12/2018 par délibération du conseil municipal en date du 19/12/2018, le résultat 2018 du budget CCAS sera reversé au budget principal de la commune – exercice 2019.

A l'unanimité, le conseil municipal charge Mme le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

-2- DEVIS SDEC : REMPLACEMENT FOYER 05-014 RUE DE CHEDEVILLE.

M Laporte, Adjoint au Maire, présente le devis SDEC Energie n° 19EPI.0302 / 1901.EPI.119 pour le renouvellement du foyer 05-014 hors service situé rue de Chédeville. La contribution de la commune s'élève à 381.78 € correspondants au montant du devis de 610.85 € TTC déduction faite de la part du financement assurée par le SDEC Energie.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité :

- 1- d'accepter le devis n° 19EPI.0302 / 1901.EPI.119 du SDEC présenté ci-dessus.
- 2- autorise Mme le Maire à signer ledit devis

-3- ADHESION CMAIC – SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL.

Mme le Maire donne lecture d'un courrier du Directeur du CMAIC informant que le conseil d'administration du CMAIC a décidé de renouveler et mettre à jour les conventions liant ses services aux collectivités territoriales et dorénavant de les compléter d'un bulletin d'adhésion, comme pour l'ensemble des adhérents du CMAIC. Sont joints deux exemplaires de la nouvelle convention d'adhésion, un bulletin d'adhésion, les statuts du CMAIC, le règlement intérieur du CMAIC et les contreparties mutualisées à l'adhésion.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1- accepte les termes de la convention présentée.
- 2- autorise Mme le Maire à signer ladite convention et le bulletin d'adhésion.

-4- BAIL DU LOGEMENT COMMUNAL.

Mme le Maire informe le conseil municipal que le bail actuel du logement communal sis 3 Place de l'église 14400 SOMMERVIEU arrive à échéance le 31/03/2019.

L'immeuble est constitué d'un logement de 78.32 m² habitable et d'une cour avec espaces pour un loyer mensuel de 336.14 EUR au 01/01/2019 (montant révisable chaque année).

Le locataire actuel apporte satisfaction dans l'occupation du logement, fournit chaque année une attestation d'assurance et n'a jamais fait défaut d'un paiement de loyer.

Mme le Maire propose d'accorder un bail d'habitation dudit logement communal dans les conditions suivantes :

- Durée du 01/04/2019 au 31/03/2022.
- Montant du loyer mensuel : 336.14 au 01/01/2019 (révisable chaque année).
- Attribution au locataire : Mme LALANDE Catherine.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1- valide les conditions du bail exposées ci-dessus.
- 2- autorise Mme le Maire à le signer.

-5- DEMANDE D'EXONERATION – GRANGE DES FREDS

Mme le Maire informe le conseil municipal que les locataires de la Grange ont demandé une nouvelle exonération de loyer. M Laporte, Adjoint aux Finances, présente les chiffres clés du bilan comptable. La commission finances du 12/03/2019 a émis un avis favorable pour prolonger l'exonération pour 1 an.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE, par 11 voix pour, 3 contre et 0 abstention,

- 1- d'accorder une année supplémentaire d'exemption de paiement de loyer du bail commercial accordé à M et Mme DEVIREUX, société LES FRED'S, soit du 01/04/2019 au 31/03/2020.
- 2- autorise Mme le Maire à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de cette décision.

-6- CHARTE DES MAIRES ET ELUS DE FRANCE POUR LA CITOYENNETE EUROPEENNE.

Mme le Maire présente au conseil municipal la Charte des maires et élus de France pour la citoyenneté européenne et en donne lecture :

CHARTRE DES MAIRES ET ELUS DE France POUR LA CITOYENNETE EUROPEENNE

Rappelant l'importance historique de la fin de la division du continent européen et de l'établissement d'une paix durable entre les peuples d'Europe ;

Confirmant leur attachement aux valeurs européennes et au principe de subsidiarité établi par les Traités européens selon lequel les décisions sont prises le plus près possible des citoyens ;

Résolus à promouvoir ces valeurs et à contribuer au développement d'une citoyenneté européenne active venant renforcer la citoyenneté nationale ; et

Considérant

- La participation faible, et en constante diminution, aux élections européennes en France ;

- La méconnaissance, en France, de la notion de citoyenneté européenne, et des droits qui en découlent ;
- La perspective des prochaines élections européennes ;
- Le rôle fondamental des élus locaux, proche des citoyens et des réalités de terrain, et la nécessité de mieux faire connaître l'action de l'Europe sur leur territoire ;

Il est établi la présente charte, dans les termes ci-après,

- Article 1 : OBJET

La présente charte traduit l'engagement des signataires à promouvoir la citoyenneté européenne dans la perspective des élections européennes.

Les signataires s'engagent sur :

- Le respect des principes et objectifs de la charte ;
- La réalisation d'un programme d'actions.

- Article 2 : PRINCIPES ET OBJECTIFS DE LA CHARTE

Les principes et objectifs de la charte sont :

- Informer sur les élections européennes et leur importance ;
- Sensibiliser les habitants à la citoyenneté européenne, ainsi qu'aux droits et aux valeurs qu'elle incarne.

La présente charte constitue un engagement conjoint d'élus et de maires pour la promotion de la citoyenneté européenne et témoigne d'un engagement en faveur de la construction européenne.

- Article 3 : ENGAGEMENTS DES ÉLUS ET MAIRES DES COMMUNES SIGNATAIRES

Les élus et maires signataires s'engagent à mettre en œuvre au moins une des actions suivantes :

- Informer sur la citoyenneté européenne et les élections européennes ;
- Mettre à disposition de la documentation sur la citoyenneté européenne et les élections européennes ;
- Sensibiliser à l'importance de l'inscription sur les listes électorales des ressortissants européens vivant dans leur commune ;
- Valoriser l'impact des politiques européennes dans leur commune ;
- Illuminer ou pavaiser aux couleurs de l'Europe des bâtiments symboliques de la commune à l'occasion de la fête de l'Europe.

- Article 4 : APPLICATION

La présente charte rentre en application dès sa signature.

DELIBERATION

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré,

- 1- adopte la charte présentée ci-dessus.
- 2- autorise Mme le Maire à la signer.

-7- QUESTIONS DIVERSES.

- Mme le Maire présente au conseil municipal, pour information, le scénario retenu par Bayeux Intercom sur l'étude relative à l'évolution des effectifs scolaires et à l'adaptation des équipements et services scolaires.
- Une permanence est organisée samedi 30/03/2019 de 10h à 12h en mairie pour recevoir les dernières inscriptions sur les listes électorales en vue des élections européennes du 26/05/2019.
- Il a été signalé des stationnements de véhicules sur les trottoirs de la rue Saint Pierre. Des courriers seront distribués pour rappeler la réglementation.
- Circulation Rue de Chédeville. Des véhicules ont été vus circulant en sens interdit. Mme le Maire informe le conseil municipal qu'elle demandera aux services de la Gendarmerie de porter particulièrement leur attention sur cette problématique.

Affiché le 26/03/2019.

Conformément à l'article L2121-25 du C.G.C.T.,

Le Maire,

Mélanie LEPOULTIER

